

Programme pluriannuel d'entretien de l'Oise et de ses différents bras

TRANCHE 4

Compte-rendu de la réunion de piquetage 14 juin 2016

Lieu :	Au moulin de Lucy (commune de Ribemont) à 9h30
---------------	--

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Oise moyenne et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	Ets MASCITTI NINO SA

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
DUFOUR Patrick	Président du syndicat	✓		
AUBRY Vincent	Union des syndicats	✓		
DUBOIS Richard	Vice-président	✓		
MASCITTI Dominique	ETS MASCITTI NINO SA	✓		
LENTE Michel	Commune de Chatillon sur Oise	✓		
WOJCIECHOWSKI Bernard	Commune de Chatillon sur Oise	✓		
LEGRAND Michel	Commune de Séry-les-Mézières	✓		
BARBIER Mickael	Chef d'équipe ETS MASCITTI SA	✓		
ANTHONY Stephan	Président de l'ADERMAS	✓		
ELKIHAI RIKIA	ADERMAS	✓		
RYON Eric	ADERMAS	✓		
MENVIELLE Erwan	Agence de l'eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise Aisne			✓

- Cette réunion concerne le piquetage des travaux d'entretien de l'Oise et de ses différents bras (tranche 4). Ces travaux ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise Ets. MASCITTI NINO SA. – (Siège Social : 6, rue des Bucherons – B.P. 78 – 02 602 VILLERS COTTERETS).

SITUATION ACTUELLE :

La 4^{ème} tranche du programme d'entretien de l'Oise et de ses différents bras concerne une partie de l'Oise, des bras de l'Oise (petite rivière d'Oise) et des contre-fossés du canal de la Sambre à l'Oise. L'entretien s'effectue sur les communes de : Alaincourt, Berthenicourt, Châtillon-sur-Oise, Mézières-sur-Oise, Séry-les-Mézières. Ces travaux ont été répartis en 25 tronçons de travaux :

Les tronçons sur l'Oise :

- OMT : De la confluence avec le bras de l'Oise lieudit "La Rayère de Séry" au pont du canal
- OMV : Du pont du canal au pont Rue de Séry
- OMW : Du pont rue de Séry au pont de la ligne SNCF (St-Quentin - Bohain)
- OMBE : Du pont de la ligne SNCF (Saint-Quentin - Bohain) à la confluence avec le bras de l'Oise, lieudit "En Presle"
- OMBH : Bras de l'Oise dit "Petite Rivière" - De la confluence amont avec l'Oise, lieudit "Le Pré Jaleot" à la confluence aval au pont sur le CVO n°2

Les tronçons sur le contre-fossé du canal rive gauche :

- OMAV : Ru de la Pâturage Mariage - Du pont de l'Oise (sous canal), commune de Châtillon-sur-Oise au pont sur le CD n°34, commune de Séry-les-Mézières
- OMAZ : Ru des Fontineux - Du pont sur le chemin d'exploitation dit des Paturelles au CD n°34, commune de Mézières-sur-Oise
- OMBA : Ru de la Pâturage Grasse - Du pont sur le CD n°34 au pont du chemin de fer, commune de Mézières-sur-Oise
- OMBG : Ru des Prés Buisson - Du pont du chemin de fer, commune de Mézières-sur-Oise au pont du CVO N°2, commune de Berthenicourt
- OMBK : De la confluence avec le bras de l'Oise (pont du canal) au pont sur le chemin rural d'Alaincourt à Séry-les-Mézières

Les tronçons sur le contre-fossé du canal rive droite :

- OMAW : Ru du bois de Saint-Denis - Du pont de l'Oise (sous canal), commune de Châtillon-sur-Oise au pont sur le CD n°34, commune de Mézières-sur-Oise
- OMAX : Ru Bertrand - De la source lieudit "La Petite Pâturage" à la confluence avec l'Oise, commune de Mézières-sur-Oise
- OMAY : Ru du Prés à Frumions - Du pont sur le CD n°34 au pont de chemin de fer, commune de Mézières-sur-Oise
- OMBF : Ru des Dix Faulx - Du pont du chemin de fer, commune de Mézières-sur-Oise au pont sur le CVO n°2, chemin de Berthenicourt

Les tronçons sur les bras de l'Oise :

- OMAT : Bras de l'Oise - De la confluence avec l'Oise lieudit "La Rayère de Séry" au pont sur le chemin rural dit "Des Romains"
- OMBB : Bras de l'Oise - Du pont sur le chemin rural de Romeret au pont rue de la gare
- OMBC : Ru "Le Roy" - De la confluence amont avec l'Oise lieudit "Les Murter Pas" à la confluence aval lieudit "La Fontaine Buirette", commune de Séry-les-Mézières
- OMBD : Bras de l'Oise - Du pont rue de la Gare au pont sur le chemin rural de Berthenicourt à Senecy
- OMBL : Bras de l'Oise - Du pont sur le chemin rural de Berthenicourt à Senecy à la confluence avec l'Oise

Un linéaire d'environ 27 km sera traité lors de cette 4^{ème} tranche d'entretien.

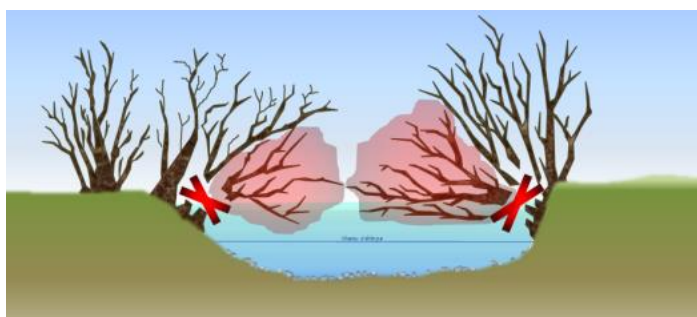
Les travaux ont débuté ce mardi 14 juin 2015 par l'entretien du tronçon OMT et la préparation des pieux pour l'aménagement de berge.

Courant juin, l'entretien du lit et des berges commencera sur le contre fossé du canal en rive droite (commune de Chatillon-sur-Oise) par l'association d'insertion ADERMAS conformément à la clause du marché.

DETAIL DES TRAVAUX :

La nature des interventions correspond à :

- **Un entretien des berges** comprenant le **débroussaillage sélectif** de la végétation arbustive et buissonnante, **l'abattage sélectif** des arbres morts ou penchants fortement vers le cours d'eau, l'éêtage, l'élagage, l'émondage, le recépage ainsi que la sélection des rejets de souches.
- **L'entretien du lit**, par l'enlèvement et/ou le déplacement sélectif des embâcles gênant le bon écoulement de l'eau. Il est rappelé le principe de gestion des embâcles :
 - les embâcles sont systématiquement enlevés quand ils se trouvent dans ou à proximité d'un secteur à enjeux face aux risques inondations (zone urbaine, ouvrage...),
 - dans les secteurs ne présentant pas d'enjeux aux risques inondations (marais, pâtures, milieux naturels...), les embâcles sont retirés quand ils sont volumineux et font totalement obstacle à l'écoulement ou à la libre circulation de la faune piscicole et des sédiments,
 - dans les autres cas, ils seront conservés, déplacés ou replacés pour redonner plus de diversité au « milieu rivière ».
- La « piste », déjà créée les années précédentes, sera entretenue sur une des deux berges pour pouvoir intervenir sur les rives et le lit. Cette « piste » sera entretenue uniquement sur les secteurs nécessitant la piste d'intervention sur les bras de l'Oise et les contre-fossés du canal. Aucun entretien de « piste » n'est prévue si le cours d'eau est bordé de pâtures, de jachères, de bandes enherbées ou d'une végétation herbacée de type friche.
- Les résidus de coupe seront brûlés sur l'ensemble de ces travaux. Tout bois d'un diamètre supérieur à 8 cm sera par contre déposé en haut de berge et laissé au propriétaire de la parcelle.
- Il est rappelé que le bois laissé à destination des propriétaires doit être traité ou exporté sous 1 mois.



Le retrait des arbres et branches penchants



La sélection végétative permet de diversifier les différentes strates d'âges et d'espèces ligneuses.

- Les peupliers ne sont pas adaptés en bordure de cours d'eau. Il est prévu dans le cadre des travaux d'abattre 87 peupliers et/ou gros arbres sur les tronçons de la tranche. Le marquage sera effectué préalablement à l'intervention de l'entreprise. Le bois sera laissé à disposition des propriétaires mais évacué hors zone inondable par l'entreprise. Il sera proposé aux propriétaires la vente de son bois à une entreprise.
- L'entretien sera réalisé manuellement sur les secteurs sensibles et/ou difficiles d'accès.
- Sur l'ensemble des tronçons, les travaux se dérouleront de l'amont vers l'aval afin de **récupérer les résidus ligneux et de coupes**, avec un dispositif adapté (filet ou barrage ligneux temporaire), qui seraient emportés par le cours d'eau.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Une carte des travaux a été envoyée aux mairies concernées pour affichage et information aux riverains. Il est d'ailleurs rappelé qu'une servitude doit être respectée pour le bon déroulement des travaux conformément à la déclaration d'intérêt général.
- En cours de chantier, l'entreprise informera dans la mesure du possible les riverains, de son passage au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour compléter l'information faite par les communes.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Le marché passé avec l'entreprise MASCITTI NINO SA comporte une clause économique pour que 10% des travaux soient réalisés par une entreprise d'insertion. L'association d'insertion qui réalisera les 10% de travaux est l'ADERMAS.
- L'association d'insertion n'ayant pas de pelle, les arbres les plus gros ou dangereux seront laissés en place et marqués jusqu'au passage de l'entreprise MASCITTI NINO SA qui s'occupera d'abattre ces sujets. Il est donc normal que tout le travail ne soit pas toujours terminé suite au passage de l'association d'insertion.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. Patrick DUFOUR – Président du Syndicat 03.23.08.25.22
M. Dominique MASCITTI – Entreprise MASCITTI NINO SA 06.12.43.28.43
M. Vincent AUBRY – Union des syndicats 03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier aura lieu le **jeudi 23 juin 2016 à 9h30** au pont de l'Oise à Châtillon-sur-Oise.

Le service technique,

